



# ABMA

## ABMA - Aller Bien pour Mieux Apprendre

**Aller bien pour mieux apprendre**

**(Expérimentation terminée)**

Rectorat de l'académie de Lyon  
92 RUE DE MARSEILLE , 69354 LYON CEDEX 07

Site : [http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/equilibre/numeros/87/sante\\_ecole\\_aller\\_bien\\_pour\\_mieux\\_apprendre](http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/equilibre/numeros/87/sante_ecole_aller_bien_pour_mieux_apprendre)

Auteur : Morand Josette

Mél : [josette.morand@ac-lyon.fr](mailto:josette.morand@ac-lyon.fr)

---

En partenariat avec l'Inpes, le rectorat de Lyon met en place une expérimentation pour améliorer le climat scolaire et favoriser la réussite de tous. Intitulée "Aller bien pour mieux apprendre" (ABMA), celle-ci s'adresse à écoles primaire des collèges ou lycées volontaires et doit se déployer sur trois ans. 11 établissements sont actuellement engagé dans cette démarche. Les initiateurs de l'expérimentation mettent à disposition une boîte à outils pour que les établissements s'emparent de la démarche et mènent une réflexion d'ensemble. L'intervention ABMA se fait donc au niveau du pilotage de l'établissement scolaire. L'adhésion des personnels, aussi bien que des parents et des élèves est par ailleurs favorisée. Les recherches menées dans le cadre du Réseau européen des écoles promotrices de santé sous-tendent l'expérience et l'inspirent. La santé globale ne s'intéresse pas uniquement à l'état de santé physique des personnes, elle prend aussi en compte les dimensions psychique, sociale et environnementale des individus.

---

### Plus-value de l'action

La démarche « ABMA » concerne tout ce qui, dans un établissement scolaire, favorise le vivre-ensemble, le climat scolaire, la réussite éducative et le bien-être.

### Nombre d'élèves et niveau(x) concernés

11 établissements de l'académie de Lyon : 2 lycées, 9 collèges et quelques écoles primaires

### A l'origine

Suite à l'évaluation des actions mises en place dans les établissements scolaires, le comité académique des CESC a souhaité par cette recherche interventionnelle, amener les personnels de la communauté éducative des établissements à repenser leur projet CESC. Cette recherche action doit les aider à construire dans une démarche globale des objectifs et des pistes d'actions et leur permettre d'adopter une démarche pérenne de promotion de la santé, favorisant le bien être des élèves et des personnels.

La santé globale ne s'intéresse pas uniquement à l'état de santé physique mais prend en compte les autres dimensions de la santé : dimensions psychique, sociale et environnementale. Vouloir agir sur ces différentes dimensions et sur les différents déterminants de santé implique de définir plusieurs types d'interventions et différents axes d'interventions (voir le tableau synthétique présenté page 5 dans le document 1 - l'argumentaire).

C'est dans cet objectif qu'a été pensé et construit le dispositif ABMA.

### Objectifs poursuivis

Mettre en œuvre une démarche au niveau de l'ensemble de l'école ou de l'établissement. Cette démarche reprend les axes et les niveaux d'intervention développée dans le cadre des « écoles promotrices de santé » et consiste à amener les établissements scolaires à prendre en compte la santé et le bien-être des élèves tant dans les actions santé et citoyenneté

que dans le fonctionnement global de l'établissement.

Les recherches menées sur les « écoles promotrices de santé » ont identifié des critères d'efficacité des actions. Il a été montré que le fait de mettre en place des projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté et de prendre en compte le bien-être des élèves au quotidien contribue à améliorer le climat scolaire et la réussite éducative des élèves. Ces critères sont repris dans la démarche « ABMA » Ainsi l'école accentuera sa contribution à la réduction des inégalités sociales de santé

#### Description

L'expérimentation ABMA est une recherche action, qui s'inscrit dans le courant des

«Ecoles promotrices de santé» développé par le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La démarche consiste à donner une cohérence aux actions déjà entreprises dans l'école ou dans l'établissement et ainsi de viser une meilleure efficacité de ces actions.

#### Modalité de mise en oeuvre

L'engagement de l'établissement dans le dispositif se fait sur la base du volontariat. Dans le cadre d'une co-construction avec les accompagnateurs du projet, l'équipe projet engage l'établissement dans une démarche de programmation sur toute la durée du projet. Cette démarche comporte : une phase d'analyse de la situation spécifique à l'établissement, une phase de priorisation des actions à engager, une phase de planification des actions et leur mise en oeuvre, et une phase d'évaluation.

L'accompagnement prend plusieurs formes :

- Des formations sur le dispositif ABMA, la promotion de la santé, la méthodologie du projet. Ces formations sont inscrites dans le Plan Académique de Formation.
- Un accompagnement régulier par un membre du comité technique départemental du CESC et une mise à disposition de ressources méthodologiques et pédagogiques

#### Trois ressources ou points d'appui

L'implication des chefs d'établissements, du groupe projet et des référents, le partenariat avec l'INPES.

#### Difficultés rencontrées

Chaque établissement va à son propre rythme et nécessite un accompagnement personnalisé donc du temps

#### Moyens mobilisés

Le CESC académique, une équipe projet académique, des référents départementaux, des référents d'établissement, des formateurs, une équipe universitaire, une chargée de projet INPES, un petit financement rectoral sur l'enveloppe CESC.

#### Partenariat et contenu du partenariat

Convention cadre INPES/rectorat, évaluation Lyon 1, l'ARS(agence régionale de la santé).

#### Liens éventuels avec la Recherche

- INPES
- Laboratoire de recherche de Lyon 1

## Evaluation

#### Evaluation / indicateurs

- nb d'incivilité
- nb d'incident scolaire
- nb de passage à l'infirmier
- statistiques sur l'absentéisme et les retards
- ...

#### Documents

Aucun

#### Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

Inscription dans le projet CESC de l'établissement transmis au rectorat avec l'évaluation des actions entreprises dans le cadre du dispositif, évaluation du processus par l'équipe universitaire.

#### Effets constatés

##### Sur les acquis des élèves :

L'expérimentation est en cours et les effets constatés après une première année de mise en place sont différents d'un établissement à l'autre en fonction du diagnostic et des actions prioritaires engagées. (A voir avec chaque établissement) exemple : Le taux de réussite au DNB est passé de 38 % à 78 %, les élèves ont appris à mieux se connaître (projet sur l'apprentissage de l'attention avec l'INSERM).

Pour chaque projet un constat est fait d'une nette amélioration du climat scolaire.

##### Sur les pratiques des enseignants :

Exemple sur un établissement : amélioration du climat scolaire, développement de l'esprit, d'équipe, cohésion et cohérence de l'équipe

**Sur le leadership et les relations professionnelles :**

Exemple sur un établissement : Les enseignants demandent à rester dans l'établissement : 80 % déclarent que c'est leur choix vs 90 % disaient que c'était un choix subi l'année précédente.

**Sur l'école / l'établissement :**

Exemple sur un établissement : Création de deux emplois en lien avec ABMA, à la vie scolaire et au centre de documentation et d'information.

La réduction des incivilités pour un autre établissement, renforcement d'appartenance au collège.

Le développement d'un sentiment de sécurité dans l'établissement du au climat scolaire apaisé.

Sur la relation avec les parents : 30 familles ont participé dans l'année au « café parents » dans un établissement avec une présence renforcée des pères.

**Plus généralement, sur l'environnement :**

Dans chaque établissement ABMA a opéré un changement de regard sur les actions du CESC, modification de l'écriture du projet, « coloration » ABMA sur le fonctionnement de l'établissement